



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE DOMÈVRE-EN-HAYE SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 6 DÉCEMBRE 2017 À 18H30

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 9

Nombre de membres votants : 10

**Étaient présents :** Mesdames ASINARI, DI REZZE, DROUIN, HURPEAU, ROUHIER,  
Messieurs BESANCON, MARTIN, SEGALT, ZUFFELLATO.

**Était excusé :** Monsieur Lionel BASTIEN, pouvoir donné à Madame Séverine DI REZZE.

**Était absent :** Monsieur Stéphane WELKER

---

Il a été procédé, conformément à l'article L.121-14 du Code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Christine DROUIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire fait lecture du compte-rendu de la dernière réunion.

Le compte-rendu du conseil municipal du 18 septembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

### 1. PERSONNEL - FINANCES

#### 1-1. Renouvellement contrat Audrey PARISEL

Madame Audrey PARISEL a été recrutée en qualité d'adjoint administratif territorial contractuel pour une durée de 1 an du 01/02/2017 au 31/01/2018 inclus à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 17h30.

Son contrat arrive donc à échéance le 31/01/2018.

Monsieur le Maire propose donc de renouveler Mme Audrey PARISEL, dans les termes du contrat cité ci-dessus.

**A l'unanimité, le Conseil municipal, décide du renouvellement de Mme Audrey PARISEL en CDD pour une durée de 1 an du 01/02/2018 au 31/01/2019 inclus à 17h30 par semaine.**

#### 1-2. Indemnité allouée au comptable du Trésor

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, refuse de verser l'indemnité de conseil à Mr Loïc DUPONT.

#### 1-3. Subvention exceptionnelle Association sportive

Pour financer un équipement, le maire propose le versement de 700,00 € à l'association sportive.  
**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.**

#### 1-4. Trésorerie de Thiaucourt : convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux

Le maire explique la nécessité de signer une convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux.

Cette convention a pour objectif d'améliorer le recouvrement des produits locaux et de mettre en œuvre la sélectivité de l'action de recouvrement.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la dite convention.

#### 1-5. Mise en place d'une taxe sur les logements vacants

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de l'instauration d'une taxe sur les logements vacants à compter de l'année 2018.

#### 1-6. Tarif affouages 2017/2018

Après examen, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de conserver le même tarif pour l'affouage 2017-2018, soit 6,25 € le stère de bois et décide de la gratuité de la parcelle 27.

#### 1-7. Parcelles sous régime forestier

Le 06 décembre 2017, après avoir délibéré, le Conseil Municipal demande l'application du Régime Forestier pour les parcelles cadastrales suivantes, propriétés boisées de la commune et attenantes au massif relevant déjà du régime forestier :

#### TERRITOIRE COMMUNAL DE DOMÈVRE-EN-HAYE

C 260 « Pâtis de Nogérard », pour 2,0370 ha,

D 436 « La Passée », pour 0,3865 ha,

D 438 « La Passée », pour 2,1518 ha.

Le Conseil Municipal exprime le souhait que les dites parcelles puissent être intégrées dans le futur plan d'aménagement de la forêt communal, actuellement en cours de révision.

## 2. AMÉNAGEMENT

### 2-1. Déclassement sentier

Le maire invite le Conseil Municipal à réfléchir à la nécessité de mettre en place la procédure de déclassement d'un sentier communal.

### 2-2. Point travaux

Les travaux de la Maison médicale sont terminés.

Les travaux d'enrobé pour l'aménagement du carrefour sont à reprendre.

## 3. INTERCOMMUNALITÉ

### 3-1. CC2T, nouvelles compétences : mobilité, Haut Débit, GEMAPI

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les modifications des statuts de la Communauté de Communes Terres Toulaises intégrant les compétences suivantes :

- MOBILITÉ AU SEIN DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018.
- Etablissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques au titre de l'article L 1425-1 du Code général des collectivités territoriales. »
- GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

### **3-2. CLECT, approbation rapport définitif**

Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité le rapport définitif de la commission locale d'évaluation des charges transférées en date du 13 septembre 2017 et autorise M. le maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **4. QUESTIONS DIVERSES**

- Dates à retenir : 16 décembre 2017 à 11h00, inauguration de la Maison Médicale,  
14 janvier 2018 à 11h30, vœux de la municipalité.

**L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20h00**

Le Maire,  
Jean-François SEGAULT



La secrétaire de séance,  
Christine DROUIN

A handwritten signature in black ink, which appears to be "C. Drouin". The signature is written in a cursive style and includes a date "8/10" written in the upper left part of the signature.

